

ANNEXE I

Modalités de réalisation des exigences préalables pour chacune des mentions de la spécialité activités équestres.

Mention Equitation

1 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, sur le plat incluant la reprise fixée

Déroulement : travailler un cheval sur le plat, incluant les mouvements et la reprise définis ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte, sur un rectangle 60x20, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le travail comporte à volonté notamment , :

- au trot : transitions trot-pas-trot, développement du trot, cession à la jambe, avancer les mains et rompre le contact, travail sur des courbes aux deux mains ;
 - au pas : allongement et transitions, 1/2 volte de 4m de diamètre en chassant les hanches ;
 - au galop : cercles de 10 m, transitions galop-trot-galop, travail au contre galop ;
- ainsi que la partie imposée définie ci dessous.

Durée : 12 minutes (travail et reprise).

Reprise imposée

étant piste à main droite

En E : arrêt, immobilité, salut

EHCM trot de travail

ME changement de main, vers I avancer les mains et rompre le contact (sur 5m)

EF changement de main développer le trot quelques foulées

A doubler dans la longueur

LH cession à la jambe droite

ME changement de main, développer le trot quelques foulées

V départ au galop à gauche,

FXM ligne courbe au contre galop

HXF changement de main,

vers X passer au trot quelques foulées, puis repartir au galop à droite,

KXH ligne courbe au contre galop

H trot de travail

C doubler dans la longueur

IK cession à la jambe gauche

A doubler dans la longueur

I arrêt, immobilité pour marquer la fin de la partie imposée.

NB : le candidat continue le travail du cheval jusqu'à la fin du temps imparti ; il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

Critères d'évaluation

Correction des exercices réalisés dans le travail (attitude, orientation et locomotion)
Qualité de présentation de la reprise imposée
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Justesse du travail (impulsion, cadence, harmonie)
Cohérence du travail réalisé

Avis du jury ACQUIS NON ACQUIS

2 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval à l'obstacle incluant un parcours déterminé

Déroulement : Le candidat travaille son cheval à l'obstacle en incluant le parcours conformément au descriptif ci-dessous, à présenter en tenue de travail correcte. Le harnachement est conforme au règlement en vigueur pour la discipline du concours de saut d'obstacles.

Définition du parcours :

- 8 à 10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à contrat de foulées justes ;
 - longueur du parcours : de 400 à 450 m,
 - obstacles mobiles simples : 0,90 m, largeur maxi = 1,05 m
 - combinaison du double : hauteur = 0,90m ; largeur = 0,95m
 - la cote de 4 obstacles peut varier (de + ou - 5 cm) ;
- trois obstacles simples, hors parcours, sont mis à disposition pour le travail.

NB : le candidat dans son travail peut à volonté sauter des obstacles du parcours et des obstacles hors parcours. Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats avant l'évaluation.

Durée : 10 minutes maximum (travail et parcours).

Critères d'évaluation

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
Correction des abords (encadrement, contrats de foulées) lors du travail et du parcours
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier à l'obstacle (travail et parcours)
Qualité de la réalisation du parcours déterminé
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail réalisé

Avis du jury ACQUIS NON ACQUIS

Pénalités particulières	2 Chutes = non acquis 3 grosses fautes (précède, en retard) sur les sauts = non acquis Non exécution de la totalité du parcours = non acquis Attitude dangereuse = non acquis
-------------------------	--

3 - Etre capable d'effectuer le travail d'un cheval, ou poney, non monté

Déroulement : Le candidat travaille un cheval dans une des situations définies ci-dessous, après tirage au sort. Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.

Définition des situations :

- a) travail sur la plat à la longe, avec enrènement
- b) travail sur le plat aux longues rênes
- c) travail en liberté

Le candidat travaille le cheval ou poney, préalablement détendu, aux trois allures en incluant des transitions et changements de direction.

Dans la situation « c » le candidat est assisté par un ou deux aides et l'espace est aménagé progressivement en obstacles. Il appartient alors au candidat de donner les consignes relatives à la place des aides ; le candidat peut être amené à participer à l'installation des dispositifs nécessaires.

Durée : 15 minutes de travail au maximum.

Critères d'évaluation

Réglage et utilisation des harnachements et enrènements
Correction des exercices (attitude, locomotion)
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
Comportement et place lors du travail (calme, attention)
Respect de la sécurité
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail

Avis du jury ACQUIS NON ACQUIS